



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



## Question écrite au gouvernement

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Membre de la commission de la santé, du travail et de l'emploi

*Taraho'i*, le 26 mai 2021.

N° 89/2021/GTH/CAB/ET/et

À

**M. Édouard FRITCH**

**Président de la Polynésie française**

**Objet** : création d'un observatoire du marché de l'immobilier en Polynésie française

**Réf.** : Panorama de l'immobilier en Nouvelle-Calédonie – panorama 2019, Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie, 2020

Transactions immobilières 2018 – synthèse n°41, Institut de la Statistique et des Études Économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE), août 2019

**Monsieur le Président, ia ora na**

La crise sanitaire à laquelle les Polynésiens ont été confrontés a affecté durablement le marché de l'emploi, la grande majorité des secteurs économiques de notre Pays ainsi que nos comptes sociaux.

En revanche, un secteur semble être épargné par la crise et à en croire les agences immobilières de la place, le volume et le montant des transactions immobilières est plus que jamais florissant. Il suffira pour s'en convaincre de lire les annonces immobilières et constater la rapidité à laquelle les transactions immobilières s'opèrent dans notre pays.

Pourtant, notre pays à ce jour ne dispose pas d'un **appareil statistique public** concernant les transactions immobilières dont la vocation serait notamment de calibrer et de caractériser le marché des transactions immobilières afin de suivre son évolution et ses tendances.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ne s'y est pas trompé puisqu'il s'est donné les moyens depuis 2013 dans le cadre d'une convention entre l'ISEE, la chambre territoriale des notaires de la Nouvelle-Calédonie et la Chambre de Commerce et d'Industrie, d'initier la création d'un observatoire du marché de l'immobilier calédonien.

Cette initiative a permis la publication d'un rapport public annuel dont l'utilité est de dresser le panorama des transactions immobilières enregistrées en Nouvelle-Calédonie et d'associer les données transmises par les notaires, consolidées à partir des sources fiscales pour être ensuite traitées par l'ISEE.

Par ailleurs, l'ISEE de Nouvelle-Calédonie, publie également une synthèse annuelle sur les transactions immobilières, leur nombre, leur montant et le type de biens ayant fait l'objet d'une transaction immobilière.

Compte tenu de l'importance du poste logement dans le budget des ménages Polynésiens (17% du budget des ménages) qui peinent à accéder à la propriété, il me semble indispensable de pouvoir disposer dans les meilleurs délais d'un observatoire du marché de l'immobilier polynésien.

Aussi, Monsieur le Président, je souhaiterais savoir dans quelles mesures et dans quels délais cet observatoire de l'immobilier sera mis en place dans notre pays afin d'éclairer nos politiques publiques et le vote des représentants à l'assemblée sur ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**